

Manifestations/Événements dans les Hautes-Pyrénées

- **Salon Travail Avenir Formation (TAF)**
 Lourdes : 17 et 18 janvier 2019
 Tarbes : 3 avril 2019
- **Semaine Nationale de l'Apprentissage**
 CCI 65
- **Journées Portes ouvertes :**
 - École des Métiers (zone Bastillac Sud) à Tarbes
 - Pôle Formation UIMM Adour à Lanne
 - Campus Véolia à Ibos
 - CFA Académique (UFA du 65)
 - CFAA Piémont Pyrénées Tarbes Vic
- **Salon Studyrama** (Parc des Expositions Tarbes)
 Vendredi 11 janvier 2019
- **Semaine Nationale de l'Industrie**
 du 18 au 24 mars 2019
- **Forum Emploi Compétences et Handicap**
 Tarbes (novembre 2019)



FONCEZ VERS L'APPRENTISSAGE

Les freins sont levés !

Des aides à la découverte des métiers

Des aides à la mobilité

Des règles assouplies pour les jeunes mineurs

L'accès à l'apprentissage facilité pour les personnes en situation de handicap



Des aides à la découverte des métiers

Travail du projet professionnel

Accompagnement par des spécialistes (psychologues du travail)

Dispositifs financés par la Région Occitanie

- Parcours d'Orientation Insertion
- Prestation d'Orientation Professionnelle
- Objectif apprentissage

Positionnement sur ces dispositifs par un Conseiller Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi ou Conseil départemental

Découverte métiers et validation du projet

Enquêtes métiers avec le jeune, prise de contact avec des professionnels pour une rencontre informelle et pouvoir parler de leur métier.

Mise en place de périodes d'immersion en entreprise ou en CFA dans l'objectif de découvrir un métier, de valider un projet ou d'initier un recrutement.

Des aides à la mobilité

Transports en commun

Carte Pastel : gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi.

Contact Direction des Routes et des Transports - Mission transports 05.62.56.72.73

www.hauts-pyrenees.fr/fr/transports-maligne-accueil.html

Aides au permis

BSR - Permis B - Mobilité internationale
Contact Mission Locale 05.62.56.34.34
contact@ml65.org

Covoiturage

Blablacar, 123 en voiture et autres sites internet...

Location vélo et mobylette

En vue d'un entretien d'embauche, d'un contrat de travail ou d'une formation.

Contact Mob65 05.62.51.10.68
mob65tarbes@gmail.com

Carte jeune Région (apprentis)

Aides au permis (dernière année de CAP ou de bac pro), aides au transport pendant les périodes en centre de formation.

www.cartejeune.laregion.fr

L'accès à l'apprentissage facilité pour les personnes en situation de handicap

Conditions de mise en œuvre

- pas de limite d'âge
- tout employeur (privé ou public, entreprise, association, profession libérale)

Contrat

Minimum de 6 mois avec une durée hebdomadaire de travail au moins égale à 24h.

Rémunération

Selon l'âge de l'apprenti et l'ancienneté de son contrat.

Les aides pour les apprentis TH du secteur privé

Aides Agefiph

De 1 000 à 4 000 € selon la durée et le type de contrat

Aides Région

Aide TPE : 1 000 €

Aide au recrutement en CDI à l'issue : 1 000 €

Aides Etat

Aide forfaitaire TPE : 4 400 € (- de 18 ans)

Crédit d'impôt entre 1 600 € et 2 220 €
Exonération de cotisations et contributions sociales.

Des règles assouplies pour les jeunes mineurs

Le principe

Interdiction d'occuper des jeunes de 15 à 18 ans à certains travaux.

Les dérogations
sur simple déclaration de dérogation à adresser à l'inspection du travail (valable 3 ans)

Un guide d'aide au remplissage de la déclaration est disponible sur demande aux services de l'UD 65.

Conditions

- Réalisation de l'évaluation des risques professionnels ;
- Mise en œuvre des actions de prévention ;
- Information du jeune sur les risques et les mesures de prévention ;
- Formation du jeune à la sécurité ;
- Encadrement du jeune par une personne compétente ;
- Délivrance d'un avis médical d'aptitude.

PÔLE EMPLOI : 3995 pour les entreprises - 3949 pour les demandeurs d'emploi
MISSION LOCALE : 05.62.56.34.34 - contact@ml65.org
CAP EMPLOI 65 : 05.62.93.87.54 - contact@capemploi65.com
REGION OCCITANIE/DIRECTION EMPLOI FORMATION - UT 65 : 05.61.39.68.71 - def-ut65@laregion.fr

DIRECCTE UD 65 : 05.62.33.18.20
oc-ud65.uc1@direccte.gouv.fr

De **nouveaux dispositifs** en faveur du développement de l'apprentissage sont **déjà en vigueur** dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 «Liberté de choisir son avenir professionnel» : **âge limite 29 ans révolus ; pas d'âge limite pour les travailleurs handicapés**. D'autres dispositifs sont attendus à partir de 2019.